

DECISION DU MAIRE N° 2025-020D

**RENOUVELLEMENT D'UN CONTRAT DE BAIL
Location de terrain bâti – Les Aires de Saint-Estève**

Le Maire de la Commune de Saint-Cannat,

VU la délibération du Conseil municipal n°2025-005 du 11 janvier 2025 portant délégation de pouvoir du conseil municipal à Monsieur le Maire pour décider notamment du louage de chose pour une durée maximale de 12 ans,

VU la délibération du 28 mai 1993 consentant un bail de location à Madame BATTUT Evelyne pour les parcelles cadastrées A1 n°1264 et 1266 de 1 021 m² A1 n°572 de 3 600 m² et A n°615 en partie (300m²) au quartier Les Aires de Saint Estève,

VU la délibération du Conseil Municipal du 17 avril 1997 acceptant le transfert du bail consenti à Madame BATTUT à Monsieur Patrick BLANCHARD,

VU la délibération de Conseil Municipal du 4 septembre 1998 acceptant le transfert du bail consenti à Monsieur Patrick BLANCHARD à Monsieur Stéphane CAMOIN,

VU le remaniement cadastral du 17 octobre 2001 affectant la référence CD 86 aux parcelles sus mentionnées,

CONSIDERANT que ce bail est arrivé à expiration le 28 février 2025,

CONSIDERANT la nécessité de renouveler le bail actuel arrivé à échéance,

DECIDE :

Article 1 : de RENOUVELER à compter du 1^{er} mars 2025 et jusqu'au 31 août 2026, le contrat de bail passé par la Commune de SAINT-CANNAT avec Monsieur Stéphane CAMOIN, domicilié 5 rue Paul Arquier, pour un montant de mille huit cent euros. (1800)

Désignation des locaux :

Le bail concerne le terrain sis aux Aires de Saint Estève cadastré CD 86.

Article 2 : Le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'état

Fait à Saint-Cannat le 29.07.2025

Le Maire
Joël LEVI-VALENSI

Acte rendu exécutoire après envoi au
contrôle de légalité le : **29 JUL. 2025**
Publié sur le site internet municipal
le : **07 AOUT 2025**
Notifié le :



Actes Soumis au Contrôle de Légalité

Actes en cours

Création d'acte

Recherche

Acte à classer



Imprimer



Imprimer l'acte avec le tampon AR



Envoyer

2025-020D

1

En préparation

2

En attente retour
Préfecture

3

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-07-29T15-59-00.00 (MI262936968)

Identifiant unique de l'acte : 013-211300918-20250729-2025-020D-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Renouvellement d'un contrat de bail - location d'un terrain bâti - les Aires de Saint Estève

Date de décision : 29/07/2025



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.3. Locations

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [Décision n.2025-020D Renouvellement d'un contrat de bail - location de terrain bâti - les Aires de Saint Estève.PDF](#)

Multicanal : Non

Annuler

Classer

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 29/07/25 à 15:59

Date 29/07/25 à 15:59

Date 29/07/25 à 16:03

Par [ELSENHEIMER Sophie](#)

Par [ELSENHEIMER Sophie](#)